

▪ **Séance du vendredi 18 mars 2016 à 21 h 00**

L'an deux mille seize et le dix-huit mars, à vingt et une heures, le conseil municipal régulièrement convoqué s'est réuni à la salle du conseil de la mairie de MONTELS sous la présidence de Monsieur Ludovic RAU, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR :
1. Mise en place de l'adressage Demande Amendes de police
2. Achat nouvelle cloche-Electrification
3. Informations et questions diverses

Etaient présents : Mme BOYER Monique

RAU Ludovic- SOUTIE Didier-ROULAND Robert-SOUPART Patrick-ALAJARIN Frédéric -GLAUDIS Frédéric

ABSENTES :Mmes BRUN Céline- ARTUSO Christel-CLOT Marie-Christine-VIRILLI M. Christine

Monsieur ALAJARIN Frédéric a été désigné secrétaire de séance.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Ludovic RAU, Maire qui constate que 7 Conseillers Municipaux sur 11 sont présents et que le conseil peut valablement délibérer.

Le procès-verbal de la dernière réunion du Conseil Municipal en date du 19 février 2016 n'appelant pas de modifications, est adopté à l'unanimité des membres présents.

1. Mise en place de l'adressage-Demande subvention Amendes de police

Le Maire, ayant exposé les faits ;

- Vu la décision du conseil municipal de mettre en place une numérotation et la nomination des rues de la commune ;

- Vu le devis d'un montant de : 2 444.25 € HTVA

Monsieur le Maire propose, aux membres présents, le plan de financement ci-après ; à savoir :

- Subvention amendes de police : 30 % 733.28 €

Les membres du conseil municipal, après en avoir délibéré, et, à l'unanimité des présents, décident :

- **de solliciter, auprès de Monsieur le Président du Conseil Général du Tarn, une subvention au titre des amendes de police, au taux maximum, afin de pouvoir mettre en place un adressage sur la commune de Montels ;**
- **de donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire afin de mener à bien ce projet.**

2. Achat d'une nouvelle cloche-Electrification

Le Maire, ayant exposé les faits ;

- Vu la décision du conseil municipal de prévoir l'achat d'une nouvelle cloche à l'église pour le remplacement de celle étant inutilisable car très endommagée et de ce fait procéder à l'électrification de l'installation campanaire ;

- Vu le devis d'un montant de : 17 891.50 € HTVA

Monsieur le Maire propose, aux membres présents, le plan de financement ci-après ; à savoir :

- Conseil Général – FDT : 38 % 6 798.77 €

Les membres du conseil municipal, après en avoir délibéré, et, à l'unanimité des présents, décident :

- **de solliciter, auprès de Monsieur le Président du Conseil Général du Tarn, une subvention au titre du F.D.T., au taux maximum, afin de pouvoir effectuer les dits travaux ;**
- **de donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire afin de mener à bien ce projet.**

Plus aucune question ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée à 21 heures 45

Ludovic RAU	Christel ARTUSO	Frédéric ALAJARIN
Céline BRUN	Monique BOYER	M. Christine CLOT
Frédéric GLAUDIS	Robert ROULAND	Patrick SOUPART
Didier SOUTIE	M. Christine VIRILLI	

